

## PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL DE SIMANDRES

*L'an deux mille vingt-quatre, le quinze du mois de février, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur Michel BOULUD, son Maire.*

**Date de convocation :** 9 février 2024

**Nombre de membres :**

En exercice : 13

Présents : 10

Votants : 11

**Présents :** Mesdames Clotilde **GERARDIN**, Frédérique **LEPERS**, Isabelle **LUIZET**, Nathalie **PANSIOT**, Messieurs Michel **BOULUD**, Maurice **BLANC**, Thierry **GAT**, Pierre-Emmanuel **PAIRE**, Yves **CASTIN**, Patrick **HARZEL**.

**Pouvoirs :** Monsieur Michel **COLOVRAY** a donné pouvoir à Monsieur Michel **BOULUD**.

**Absents :** Madame Anne-Sophie **VERDIEL**, Messieurs Stéphane **BOREL** et Michel **COLOVRAY**.

**Secrétaire :** Madame Frédérique **LEPERS**.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'enregistrer les débats du Conseil Municipal afin de pouvoir établir un procès-verbal fidèle aux discussions.

### Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 24 janvier 2024

Le procès-verbal ne fait l'objet d'aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité des élus votants.

### Budget communal : approbation du compte de gestion 2023

Madame Nathalie **PANSIOT**, Adjointe au Maire, présente le compte de gestion du budget communal 2023 dressé par le comptable.

Ont été visées :

- Les opérations du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023
- L'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les sommes globales sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Exercice 2023	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Section Fonctionneme	1 302 749.34 €	1 625 178.03 €	322 428.69 €
Section Investissemer	414 995.10 €	501 912.52 €	86 917.42 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget communal 2023 dressé par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

### **Budget assainissement : approbation du compte de gestion 2023**

Madame Nathalie PANSIOT, Adjointe au Maire, présente le compte de gestion du budget assainissement 2023 dressé par le comptable.

Ont été visées :

- Les opérations du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023
- L'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les sommes globales sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Exercice 2023	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Section Exploitation	25 169.71 €	29 178.90 €	4 009.19 €
Section Investissement	40 951.60 €	20 761.15 €	- 20 190.45 €

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget assainissement 2023 dressé par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.**

### **Budget communal : approbation du compte administratif 2023**

Madame Nathalie PANSIOT, Adjointe aux finances, soumet aux membres du Conseil Municipal le compte administratif et rappelle que celui-ci décrit les opérations réalisées en dépenses et en recettes pour l'exercice écoulé conformément aux orientations définies dans le budget primitif et ses décisions modificatives.

Le résultat de l'exercice 2023 s'établit comme suit :

Exercice 2023	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Section Fonctionnement	1 302 749.34 €	1 625 178.03 €	322 428.69 €
Section Investissement	414 995.10 €	501 912.52 €	86 917.42 €
<b>A ces résultats, il convient d'ajouter les résultats des exercices antérieurs, soit :</b>			
Section Fonctionnement		Excédent	1 175 644.60 €
Section Investissement		Déficit	- 61 544.92 €
<b>Le résultat de clôture de l'exercice 2023 s'établit donc comme suit :</b>			
Section Fonctionnement		Excédent	1 498 073.29 €
Section Investissement		Excédent	25 372.50 €

**Après avoir entendu l'exposé de Madame Nathalie PANSIOT, Adjointe au Maire et Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2023 du budget communal.**

### **Budget assainissement : approbation du compte administratif 2023**

Madame Nathalie PANSIOT, Adjointe aux finances, soumet aux membres du Conseil Municipal le compte administratif et rappelle que celui-ci décrit les opérations réalisées en dépenses et en recettes pour l'exercice écoulé conformément aux orientations définies dans le budget primitif et ses décisions modificatives.

Le résultat de l'exercice 2023 s'établit comme suit :

Exercice 2023	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Section Exploitation	25 169.71 €	29 178.90 €	4 009.19 €
Section Investissement	40 951.60 €	20 761.15 €	-20 190.45 €
<b>A ces résultats, il convient d'ajouter les résultats des exercices antérieurs, soit :</b>			
Section Exploitation	Excédent		132 790.71 €
Section Investissement	Excédent		31 029.71 €
<b>Le résultat de clôture de l'exercice 2023 s'établit donc comme suit :</b>			
Section Exploitation	Excédent		136 799.90 €
Section Investissement	Excédent		10 839.26 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame Nathalie PANSIOT, Adjointe au Maire et Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2023 du budget assainissement.

### Budget communal : affectation du résultat de clôture 2023

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023,  
Considérant ce résultat conforme à celui du Compte de Gestion du Comptable,

Constatant que le Compte Administratif présente le résultat suivant :

	Résultat CA 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture	Restes à réaliser de 2023 en 2024	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	- 61 544.92 €	86 917.42 €	25 372.50 €	- 64 010.78 €	- 38 638.28 €
Fonctionnement	1 175 644.60 €	322 428.69 €	1 498 073.29 €		<b>1 498 073.29 €</b>

Propose d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2023	1 498 073.29 €
Affectation obligatoire : à la couverture d'autofinancement (c/1068)	38 638.28 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 459 435.01 €
Total à reprendre en 001 (POSITIF donc en recettes d'investissement)	25 372.50 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2023 au budget communal.

## Budget assainissement : affectation du résultat de clôture 2023

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2023,  
Considérant ce résultat conforme à celui du Compte de Gestion du Comptable,

Constatant que le Compte Administratif présente le résultat suivant :

	Résultat CA 2022	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture	Restes à réaliser de 2023 en 2024	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
Investissement	31 029.71 €	-20 190.45 €	10 839.26 €		<b>10 839.26 €</b>
Exploitation	132 790.71 €	4 009.19 €	136 799.90 €		<b>136 799.90 €</b>

## Vote des taux d'imposition 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Considérant les résultats 2023,  
Considérant le rapport d'orientations budgétaires du 24 janvier 2024,  
Considérant la réforme de la fiscalité locale,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que l'équilibre du budget communal n'implique cette année aucune modification des taux d'imposition, soit :

- Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.90%,
- Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.99%
- Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.06%

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- décide de fixer les taux d'imposition communaux pour 2024 identiques à ceux de 2023, soit :
  - Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.90%,
  - Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.99%,
  - Pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12.06%,
- précise que pour l'année 2024, le taux de référence communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties est égal à la somme des taux communal et départemental appliqués en 2023,
- vote pour 2024 les taux ci-après :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : taux communal TFPB 2020 14,87% + Taux départemental 11,03%, soit 25,90%,
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52,99%,
  - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,06%.

## Vote du budget communal 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 Considérant les résultats 2023,  
 Considérant le Rapport d'orientations budgétaires du 24 janvier 2024,

Monsieur le Maire présente le projet de budget communal 2024 qui s'établit comme suit :

En section de fonctionnement : détails par chapitre

	DEPENSES	BP 2024		RECETTES	BP 2024
011	Charges à caractère général	597 900.00	002	Résultat de fonctionnement	1 459 435.01
012	Charges de personnel et frais assimilés	661 000.00	013	Atténuations de charges	5 000.00
014	Atténuation de produits	55 000.00	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	133 740.00
023	Virement à la section d'investissement	1 430 691.91	73	Impôts et taxes	1 161 856.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 379.16	74	Dotations subventions participations	114 328.00
65	Autre Charges de gestion courante	176 000.00	75	Autres produits de gestion courante	80 100.00
66	Charges financières	6 367.10			
67	Charges exceptionnelles	1 500.00			
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	8 620.84			
	<b>TOTAL</b>	<b>2 954 459.01</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 954 459.014</b>

En section d'investissement : détails par chapitre

	DEPENSES	BP 2024		RECETTES	BP 2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement		001	Solde d'exécution de la section d'investissement	25 372.50
13	Dotations, fonds divers et réserves	43 050.00	021	Virement de la section de fonctionnement	1 430 691.91
16	Emprunt et dettes assimilées	27 000.00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 379.16
20	Immobilisations incorporelles	90 194.00 4 194.00	10	Dotations, fonds divers et réserves	90 000.00

21	Immobilisations corporelles <i>Dont RAR</i>	434 411.77 14 065.58	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	38 638.28
23	Immobilisations en cours <i>Dont RAR</i>	1 482 071.20 45 751.20	13	Subventions d'investissement	473 675.00
			16	Emprunt et dettes assimilées	970.12
	<b>TOTAL</b>	<b>2 076 726.97</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 076 726.97</b>

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget communal 2024.

#### Vote du budget assainissement 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 Considérant les résultats 2023,  
 Considérant le Rapport d'orientations budgétaires du 24 janvier 2024,

Monsieur le Maire présente le projet de budget assainissement 2024 qui s'établit comme suit :

En section d'exploitation : détails par chapitre

	DEPENSES	BP 2024		RECETTES	BP 2024
011	Charges à caractère général	27 000.00	002	Résultat de fonctionnement reporté	136 799.90
023	Virement à la section d'investissement	107 577.69	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 388.54
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 871.84	70	Produits de l'exploitation de la commune	24 000.00
65	Autre Charges de gestion courante	5.00	75	Autres produits de gestion courante	5.00
66	Charges financières	738.91			
67	Charges exceptionnelles	7 000.00			
	<b>TOTAL</b>	<b>165 193.44</b>		<b>TOTAL</b>	<b>165 193.44</b>

En section d'investissement : détails par chapitre

	DEPENSES	BP 2024		RECETTES	BP 2024
001	Solde d'exécution de la section		001	Solde d'exécution de la section d'investissement	10 839.26
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 388.54	021	Virement de la section d'exploitation	107 577.69
16	Emprunts et dettes assimilées	5 145.45	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 871.84
20	Immobilisations incorporelles	15 000.00	20	Immobilisations corporelles	1 000.00
21	Immobilisations corporelles	117 754.80			
	<b>TOTAL</b>	<b>142 288.79</b>		<b>TOTAL</b>	<b>142 288.79</b>

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget assainissement 2024.

**Décisions du Maire :**

**N°01-2024 : Contrat de maintenance informatique**

Considérant la nécessité de souscrire un contrat pour l'assistance du parc informatique de la commune, il a été décidé :

- D'ACCEPTER la proposition de la PMO INFO - Philippe MOUGEOT sise 42, Chemin Rouge - 42680 - ST-MARCELLIN-EN- FOREZ pour un montant annuel de 5 500.00 € T.T.C.
- DE SIGNER le dit contrat prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois par tacite reconduction.

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2024 chapitre 011.

**N°02-2024 : Contrat d'hébergement**

Considérant la nécessité de souscrire un contrat pour l'hébergement des logiciels e.magnus, il a été décidé :

- D'ACCEPTER la proposition de la S.A. BERGER-LEVRAULT sise 64, rue Jean Rostand 31670 - LABEGE pour un montant annuel de 1 296 € HT soit 1 555.20 € TTC
- DE SIGNER ce contrat prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 31 décembre 2026 inclus.

Les crédits nécessaires seront inscrits au B.P. 2024 chapitre 011.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire  
Michel BOULUD



La secrétaire de séance  
Frédérique LEPERS



## Commune de SIMANDRES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération  
N° 2024/04Nomenclature  
7 / 7.1 / 7.1.1

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
13	10	11

Date de convocation : 9 février 2024

Date d'affichage : 9 février 2024

## Séance du 15 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur BOULUD Michel, son Maire

**Présents :** Mesdames, Clotilde GERARDIN, Frédérique LEPERS, Isabelle LUIZET, Nathalie PANSIOT, Messieurs, Maurice BLANC, Michel BOULUD, Yves CASTIN, Thierry GAT, Pierre Emmanuel PAIRE, Patrick HARZEL.

**Excusée :** Madame Anne Sophie VERDIEL

**Absent :** Monsieur Stéphane BOREL

**Pouvoir :** Monsieur Michel COLOVRAY a donné pouvoir à Monsieur Michel BOULUD

**Secrétaire :** Madame Frédérique LEPERS

**BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Madame Nathalie PANSIOT, Adjointe au Maire, présente le compte de gestion du budget communal 2023 dressé par le comptable.

Ont été visées :

- Les opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023
- L'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les sommes globales sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Exercice 2023	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Section Fonctionnement	1 302 749.34 €	1 625 178.03 €	322 428.69 €
Section Investissement	414 995.10 €	501 912.52 €	86 917.42 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget communal 2023 dressé par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Maire  
Michel BOULUD




Le secrétaire de séance  
Frédérique LEPERS



Publié le 16 février 2024

Transmis en Préfecture le 16 février 2024



**Commune de SIMANDRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération  
N° 2024/05**

**Nomenclature  
7 / 7.1 / 7.1.1**

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
<b>13</b>	<b>10</b>	<b>11</b>

**Séance du 15 février 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur BOULUD Michel, son Maire

Date de convocation : 9 février 2024  
 Date d'affichage : 9 février 2024

- Présents :** Mesdames, Clotilde GERARDIN, Frédérique LEPERS, Isabelle LUIZET, Nathalie PANSIOT, Messieurs, Maurice BLANC, Michel BOULUD, Yves CASTIN, Thierry GAT, Pierre Emmanuel PAIRE, Patrick HARZEL.
- Excusée :** Madame Anne Sophie VERDIEL
- Absent :** Monsieur Stéphane BOREL
- Pouvoir :** Monsieur Michel COLOVRAY a donné pouvoir à Monsieur Michel BOULUD
- Secrétaire :** Madame Frédérique LEPERS

**BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

Madame Nathalie PANSIOT, Adjointe au Maire, présente le compte de gestion du budget assainissement 2023 dressé par le comptable.

Ont été visées :

- Les opérations du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023
- L'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les sommes globales sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

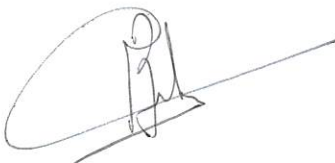
Exercice 2023	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Section Exploitation	25 169.71 €	29 178.90 €	4 009.19 €
Section Investissement	40 951.60 €	20 761.15 €	- 20 190.45 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **DECLARE** que le compte de gestion du budget assainissement 2023 dressé par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Le Maire  
Michel BOULUD

Le secrétaire de séance  
Frédérique LEPERS





Publié le 16 février 2024  
 Transmis en Préfecture le 16 février 2024

## Commune de SIMANDRES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération  
N° 2024/06Nomenclature  
7/7.1/7.1.1

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
13	10	9

## Séance du 15 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur BOULUD Michel, son Maire

Date de convocation : 9 février 2024

Date d'affichage : 9 février 2024

**Présents :** Mesdames, Clotilde GERARDIN, Frédérique LEPERS, Isabelle LUIZET, Nathalie PANSIOT, Messieurs, Maurice BLANC, Michel BOULUD, Yves CASTIN, Thierry GAT, Pierre Emmanuel PAIRE, Patrick HARZEL.

**Excusée :** Madame Anne Sophie VERDIEL

**Absent :** Monsieur Stéphane BOREL

**Pouvoir :** Monsieur Michel COLOVRAY a donné pouvoir à Monsieur Michel BOULUD

**Secrétaire :** Madame Frédérique LEPERS

**BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Madame Nathalie PANSIOT, Adjointe aux finances, soumet aux membres du Conseil Municipal le compte administratif et rappelle que celui-ci décrit les opérations réalisées en dépenses et en recettes pour l'exercice écoulé conformément aux orientations définies dans le budget primitif et ses décisions modificatives.


Le résultat de l'exercice 2023 s'établit comme suit :

Exercice 2023	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Section Fonctionnement	1 302 749.34 €	1 625 178.03 €	322 428.69 €
Section Investissement	414 995.10 €	501 912.52 €	86 917.42 €
<b>A ces résultats, il convient d'ajouter les résultats des exercices antérieurs, soit :</b>			
Section Fonctionnement		Excédent	1 175 644.60 €
Section Investissement		Déficit	- 61 544.92 €
<b>Le résultat de clôture de l'exercice 2023 s'établit donc comme suit :</b>			
Section Fonctionnement		Excédent	1 498 073.29 €
Section Investissement		Excédent	25 372.50 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame Nathalie PANSIOT, Adjointe au Maire et Monsieur le Maire s'étant retiré, le conseil municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du budget communal

Le Maire  
Michel BOULUD




Le secrétaire de séance  
Frédérique LEPERS



Publié le 16 février 2024

Transmis en Préfecture le 16 février 2024

**Commune de SIMANDRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Délibération</b> <b>N° 2024/07</b>	<b>Nomenclature</b> <b>7 / 7.1 / 7.1.1</b>
--	---

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
<b>13</b>	<b>10</b>	<b>9</b>

**Séance du 15 février 2024**

L’an deux mil vingt-quatre, le quinze février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur BOULUD Michel, son Maire

Date de convocation : 9 février 2024  
 Date d’affichage : 9 février 2024

- Présents :** Mesdames, Clotilde GERARDIN, Frédérique LEPERS, Isabelle LUIZET, Nathalie PANSIOT, Messieurs, Maurice BLANC, Michel BOULUD, Yves CASTIN, Thierry GAT, Pierre Emmanuel PAIRE, Patrick HARZEL.
- Excusée :** Madame Anne Sophie VERDIEL
- Absent :** Monsieur Stéphane BOREL
- Pouvoir :** Monsieur Michel COLOVRAY a donné pouvoir à Monsieur Michel BOULUD
- Secrétaire :** Madame Frédérique LEPERS

**BUDGET ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Madame Nathalie PANSIOT, Adjointe aux finances, soumet aux membres du Conseil Municipal le compte administratif et rappelle que celui-ci décrit les opérations réalisées en dépenses et en recettes pour l’exercice écoulé conformément aux orientations définies dans le budget primitif et ses décisions modificatives.

Le résultat de l’exercice 2023 s’établit comme suit :

Exercice 2023	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Section Exploitation	25 169.71 €	29 178.90 €	4 009.19 €
Section Investissement	40 951.60 €	20 761.15 €	-20 190.45 €
<b>A ces résultats, il convient d’ajouter les résultats des exercices antérieurs, soit :</b>			
Section Exploitation		Excédent	132 790.71 €
Section Investissement		Excédent	31 029.71 €
<b>Le résultat de clôture de l’exercice 2023 s’établit donc comme suit :</b>			
Section Exploitation		Excédent	136 799.90 €
Section Investissement		Excédent	10 839.26 €

Après avoir entendu l’exposé de Madame Nathalie PANSIOT, Adjointe au Maire et Monsieur le Maire s’étant retiré, le conseil municipal à l’unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Administratif 2023 du budget assainissement.

Le Maire  
 Michel BOULUD



Le secrétaire de séance  
 Frédérique LEPERS

Publié le 16 février 2024

Transmis en Préfecture le 16 février 2024

**Commune de SIMANDRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Délibération N° 2024/08</b>	<b>Nomenclature 7 / 7.1 / 7.1.1</b>
------------------------------------	---

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
<b>13</b>	<b>10</b>	<b>11</b>

**Séance du 15 février 2024**

L’an deux mil vingt-quatre, le quinze février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur BOULUD Michel, son Maire

Date de convocation : 9 février 2024  
 Date d’affichage : 9 février 2024

- Présents :** Mesdames, Clotilde GERARDIN, Frédérique LEPERS, Isabelle LUIZET, Nathalie PANSIOT, Messieurs, Maurice BLANC, Michel BOULUD, Yves CASTIN, Thierry GAT, Pierre Emmanuel PAIRE, Patrick HARZEL.
- Excusée :** Madame Anne Sophie VERDIEL
- Absent :** Monsieur Stéphane BOREL
- Pouvoir :** Monsieur Michel COLOVRAY a donné pouvoir à Monsieur Michel BOULUD
- Secrétaire :** Madame Frédérique LEPERS

**BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l’affectation du résultat de clôture de fonctionnement.  
 Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l’exercice 2023,  
 Considérant ce résultat conforme à celui du Compte de Gestion du Comptable,  
 Constatant que le Compte Administratif présente le résultat suivant :

	Résultat CA 2022	Résultat de l’exercice 2023	Résultat de clôture	Restes à réaliser de 2023 en 2024	Chiffres à prendre en compte pour l’affectation du résultat
Investissement	- 61 544.92 €	86 917.42 €	25 372.50 €	- 64 010.78 €	- <b>38 638.28 €</b>
Fonctionnement	1 175 644.60 €	322 428.69 €	1 498 073.29 €		<b>1 498 073.29 €</b>

Propose d’affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2023	1 498 073.29 €
Affectation obligatoire : à la couverture d’autofinancement (c/1068)	38 638.28 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l’excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 459 435.01 €
Total à reprendre en 001 (POSITIF donc en recettes d’investissement)	25 372.50 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité,  
 - **ADOpte** l’affectation du résultat de l’exercice 2023 au budget communal

Le Maire  
 Michel BOULUD



Le secrétaire de séance  
 Frédérique LEPERS

Publié le 16 février 2024  
 Transmis en Préfecture le 16 février 2024

**Commune de SIMANDRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Délibération</b> <b>N° 2024/09</b>	<b>Nomenclature</b> <b>7 / 7.1 / 7.1.1</b>
--	---

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
<b>13</b>	<b>10</b>	<b>11</b>

**Séance du 15 février 2024**

L’an deux mil vingt-quatre, le quinze février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur BOULUD Michel, son Maire

Date de convocation : 9 février 2024  
 Date d’affichage : 9 février 2024

- Présents :** Mesdames, Clotilde GERARDIN, Frédérique LEPERS, Isabelle LUIZET, Nathalie PANSIOT, Messieurs, Maurice BLANC, Michel BOULUD, Yves CASTIN, Thierry GAT, Pierre Emmanuel PAIRE, Patrick HARZEL.
- Excusée :** Madame Anne Sophie VERDIEL
- Absent :** Monsieur Stéphane BOREL
- Pouvoir :** Monsieur Michel COLOVRAVY a donné pouvoir à Monsieur Michel BOULUD
- Secrétaire :** Madame Frédérique LEPERS

**BUDGET ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE 2023**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l’affectation du résultat de clôture de fonctionnement.  
 Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l’exercice 2023,  
 Considérant ce résultat conforme à celui du Compte de Gestion du Comptable,  
 Constatant que le Compte Administratif présente le résultat suivant :

	Résultat CA 2022	Résultat de l’exercice 2023	Résultat de clôture	Restes à réaliser de 2023 en 2024	Chiffres à prendre en compte pour l’affectation du résultat
Investissement	31 029.71 €	-20 190.45 €	10 839.26 €		<b>10 839.26 €</b>
Exploitation	132 790.71 €	4 009.19 €	136 799.90 €		<b>136 799.90 €</b>

Propose d’affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2023	136 799.90 €
Affectation obligatoire : à la couverture d’autofinancement (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l’excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	136 799.90 €
Total à reprendre en 001 (POSITIF donc en recettes d’investissement)	10 839.26 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité,  
 - **ADOpte** l’affectation du résultat de l’exercice 2023 au budget assainissement.

Le Maire  
 Michel BOULUD

Le secrétaire de séance  
 Frédérique LEPERS

Publié le 16 février 2024  
 Transmis en Préfecture le 16 février 2024



**Commune de SIMANDRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Délibération</b> <b>N° 2024/10</b>	<b>Nomenclature</b> <b>7 / 7.2 / 7.2.1</b>
--	---

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
<b>13</b>	<b>10</b>	<b>11</b>

**Séance du 15 février 2024**

L’an deux mil vingt-quatre, le quinze février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s’est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur BOULUD Michel, son Maire

Date de convocation : 9 février 2024  
 Date d’affichage : 9 février 2024

- Présents :** Mesdames, Clotilde GERARDIN, Frédérique LEPERS, Isabelle LUIZET, Nathalie PANSIOT, Messieurs, Maurice BLANC, Michel BOULUD, Yves CASTIN, Thierry GAT, Pierre Emmanuel PAIRE, Patrick HARZEL.
- Excusée :** Madame Anne Sophie VERDIEL
- Absent :** Monsieur Stéphane BOREL
- Pouvoir :** Monsieur Michel COLOVRAY a donné pouvoir à Monsieur Michel BOULUD
- Secrétaire :** Madame Frédérique LEPERS

**VOTE DES TAUX D’IMPOSITION 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 CONSIDERANT les résultats 2023  
 CONSIDERANT le Rapport d’orientations budgétaires du 24 janvier 2024.  
 CONSIDERANT la réforme de la fiscalité locale,  
 Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée délibérante que l’équilibre du budget communal n’implique cette année aucune modification des taux d’imposition, soit :

- Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.90%,
- Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.99%
- Pour la taxe d’habitation sur les résidences secondaires : 12.06%

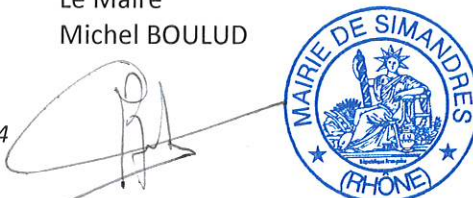
Après avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité

- **DECIDE** de fixer les taux d’imposition communaux pour 2024 identiques à ceux de 2023, soit :
  - Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.90%,
  - Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52.99%
  - Pour la taxe d’habitation sur les résidences secondaires : 12.06%
- **PRECISE** que pour l’année 2024, le taux de référence communal de la taxe foncière sur les propriétés bâties est égal à la somme des taux communal et départemental appliqués en 2023.
- **VOTE** pour 2024 les taux ci-après :
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties : taux communal TFPB 2020 14,87% + Taux départemental 11,03%, soit **25,90%**
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **52,99%**
  - Taxe d’habitation sur les résidences secondaires : **12,06%**

Le Maire  
 Michel BOULUD

Le secrétaire de séance  
 Frédérique LEPERS

Publié le 16 février 2024  
 Transmis en Préfecture le 16 février 2024



**Commune de SIMANDRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Délibération</b> <b>N° 2024/11</b>	<b>Nomenclature</b> <b>7 / 7.1 / 7.1.1</b>
--	---

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
<b>13</b>	<b>10</b>	<b>11</b>

**Séance du 15 février 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur BOULUD Michel, son Maire

Date de convocation : 9 février 2024  
 Date d'affichage : 9 février 2024

**Présents :** Mesdames, Clotilde GERARDIN, Frédérique LEPERS, Isabelle LUIZET, Nathalie PANSIOT, Messieurs, Maurice BLANC, Michel BOULUD, Yves CASTIN, Thierry GAT, Pierre Emmanuel PAIRE, Patrick HARZEL.

**Excusée :** Madame Anne Sophie VERDIEL

**Absent :** Monsieur Stéphane BOREL

**Pouvoir :** Monsieur Michel COLOVRAY a donné pouvoir à Monsieur Michel BOULUD

**Secrétaire :** Madame Frédérique LEPERS

**VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 CONSIDERANT les résultats 2023,  
 CONSIDERANT le Rapport d'orientations budgétaires du 24 janvier 2024,  
 Monsieur le Maire présente le projet de budget communal 2024 qui s'établit comme suit :

**En section de fonctionnement : détails par chapitre**

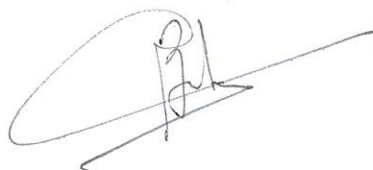
	DEPENSES	BP 2024		RECETTES	BP 2024
011	Charges à caractère général	597 900.00	002	Résultat de fonctionnement reporté	1 459 435.01
012	Charges de personnel et frais assimilés	661 000.00	013	Atténuations de charges	5 000.00
014	Atténuation de produits	55 000.00	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	133 740.00
023	Virement à la section d'investissement	1 430 691.91	73	Impôts et taxes	1 161 856.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 379.16	74	Dotations subventions participations	114 328.00
65	Autre Charges de gestion courante	176 000.00	75	Autres produits de gestion courante	80 100.00
66	Charges financières	6 367.10			
67	Charges exceptionnelles	1 500.00			
68	Dotations aux amortissements	8 620.84			
	<b>TOTAL</b>	<b>2 954 459.01</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 954 459.014</b>

En section d'investissement : détails par chapitre

DEPENSES		BP 2024	RECETTES		BP 2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement		001	Solde d'exécution de la section d'investissement	25 372.50
13	Dotations, fonds divers et réserves	43 050.00	021	Virement de la section de fonctionnement	1 430 691.91
16	Emprunt et dettes assimilées	27 000.00	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 379.16
20	Immobilisations incorporelles Dont RAR	90 194.00 4 194.00	10	Dotations, fonds divers et réserves	90 000.00
21	Immobilisations corporelles Dont RAR	434 411.77 14 065.58	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	38 638.28
23	Immobilisations en cours Dont RAR	1 482 071.20 45 751.20	13	Subventions d'investissement	473 675.00
			16	Emprunt et dettes assimilées	970.12
	<b>TOTAL</b>	<b>2 076 726.97</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 076 726.97</b>

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,  
 - **APPROUVE** le budget communal 2024

Le Maire  
 Michel BOULUD




Le secrétaire de séance  
 Frédérique LEPERS



Publié le 16 février 2024  
 Transmis en Préfecture le 16 février 2024



**Commune de SIMANDRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération  
N° 2024/12**

**Nomenclature  
7 / 7.1 / 7.1.1**

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
13	10	11

**Séance du 15 février 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni EN SESSION ORDINAIRE au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil municipal de Simandres, sous la présidence de Monsieur BOULUD Michel, son Maire

Date de convocation : 9 février 2024  
 Date d'affichage : 9 février 2024

**Présents :** Mesdames, Clotilde GERARDIN, Frédérique LEPERS, Isabelle LUIZET, Nathalie PANSIOT, Messieurs, Maurice BLANC, Michel BOULUD, Yves CASTIN, Thierry GAT, Pierre Emmanuel PAIRE, Patrick HARZEL.

**Excusée :** Madame Anne Sophie VERDIEL

**Absent :** Monsieur Stéphane BOREL

**Pouvoir :** Monsieur Michel COLOVRAY a donné pouvoir à Monsieur Michel BOULUD

**Secrétaire :** Madame Frédérique LEPERS

**VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2024**

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 Considérant les résultats 2023,  
 Considérant le Rapport d'orientations budgétaires du 24 janvier 2024,  
 Monsieur le Maire présente le projet de budget assainissement 2024 qui s'établit comme suit :

**En section d'exploitation : détails par chapitre**

	DEPENSES	BP 2024		RECETTES	BP 2024
011	Charges à caractère général	27 000.00	002	Résultat de fonctionnement reporté	136 799.90
023	Virement à la section d'investissement	107 577.69	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 388.54
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 871.84	70	Produits de l'exploitation de la commune	24 000.00
65	Autre Charges de gestion courante	5.00	75	Autres produits de gestion courante	5.00
66	Charges financières	738.91			
67	Charges exceptionnelles	7 000.00			
	<b>TOTAL</b>	<b>165 193.44</b>		<b>TOTAL</b>	<b>165 193.44</b>

**En section d'investissement : détails par chapitre**

	DEPENSES	BP 2024		RECETTES	BP 2024
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 839.26
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 388.54	021	Virement de la section d'exploitation	107 577.69
16	Emprunts et dettes assimilées	5 145.45	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 871.84
20	Immobilisations incorporelles	15 000.00	20	Immobilisations corporelles	1 000.00
21	Immobilisations corporelles	117 754.80			
	<b>TOTAL</b>	<b>142 288.79</b>		<b>TOTAL</b>	<b>142 288.79</b>

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,  
 - **APPROUVE** le budget assainissement 2024

Le Maire  
 Michel BOULUD

Le secrétaire de séance  
 Frédérique LEPERS





Publié le 16 février 2024  
 Transmis en Préfecture le 16 février 2024